



Argent bloqué par notaire

Par **maumau40**, le **28/05/2014** à **07:37**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Mon fils a divorcé, la maison qu'ils possédaient a été vendue.

Un litige sur une partie de la somme bloque la totalité de la somme de vente de la maison chez le notaire qui a effectué la vente, notaire ami de la belle famille.

Une juge a été saisie pour régler le litige. La notaire nommé par la juge fait l'objet de demandes de documents réguliers pour retarder la remise de ses conclusions sur la part litigieuse à la juge.

Est il normal que le notaire - ami de la belle famille - bloque la totalité de la somme et donc ne donne pas la part incontestable !

N'y a t il pas moyen d'avoir cette part incontestée et incontestable car non litigieuse, en attendant que la juge donne sa décision sur la part litigieuse ?

merci

Par **Lag0**, le **28/05/2014** à **08:02**

Bonjour,

C'est la procédure ! Tant qu'il y a un désaccord entre les parties, le notaire bloque les fonds.

Seul un accord amiable ou une décision judiciaire permettra de débloquer ces fonds.

Par **maumau40**, le **28/05/2014** à **08:51**

Merci de votre réponse...et votre leçon de morale...j'ai l'habitude de dire bonjour, mais c'est la

première fois que j'utilise ce mode de communication !